

3. Les collectivités territoriales

1 La décentralisation

Historiquement, la France était un pays très centralisé. La loi de décentralisation du 2 mars 1982 (appelée aussi loi Defferre, ministre de l'Intérieur à l'époque) donne aux différentes collectivités territoriales des attributions qui relevaient jusque-là de l'administration d'État. La loi crée les conseils régionaux et augmente le pouvoir de décision des conseils généraux et des conseils municipaux.

2 Les attributions et domaines de compétence des assemblées élues

Elles constituent le pouvoir législatif local sous le contrôle de l'État.

	Attributions	Quelques domaines de compétence
Région	Le conseil régional : son président exécute les décisions sous le contrôle du préfet de région.	Développement économique (aides aux entreprises) Aménagement du territoire (réseaux de communications, équipements publics) Etc.
Département	Le conseil général : son président exécute les décisions sous le contrôle du préfet de département.	Aide sociale et santé Équipements collectifs Soutien financier aux communes Etc.
Commune	Le conseil municipal : le maire et ses adjoints exécutent les décisions sous le contrôle du préfet de département et sont chargés de l'administration de la commune.	Organisation des services communaux (police communale, voirie, etc.) Aménagement du domaine public (urbanisme, environnement, etc.) Organisation des transports et de la restauration scolaires Aide au développement économique

4 La représentation de l'État dans les collectivités territoriales

	Région	Département	Commune
Représentant	Préfet de région (sous l'autorité des ministres)	Préfet de département (sous l'autorité des ministres)	Maire (sous l'autorité du préfet de département)
Domaine de compétence	Mise en œuvre des politiques nationales Coordination de l'action des préfets de département	Respect des lois, ordre public, sécurité Organisation des élections Délivrance de titres (passeports, cartes d'identité, permis de conduire, cartes de séjour, etc.) Vérification de la légalité des actes du conseil régional	Publication des lois et règlements Réalisation d'opérations administratives (élections, état civil, recensement, etc.) Police judiciaire

Un exemple de partage des compétences entre l'État et les collectivités territoriales

	Commune	Département	Région	État
Enseignement	Création, construction et entretien			Élaboration des programmes Rémunération des personnels Organisation des études
	des écoles élémentaires et des classes maternelles	des collèges	des lycées et des établissements d'éducation spécialisée	

D'après *Le Cahier du Citoyen 3^e*, Hachette Livre, p. 44.

3 Le découpage administratif



! INFOS

- Un **État** : la République française
26 **régions**
100 **départements** (96 métropolitains, 4 outre-mer)
36 763 **communes** (36 580 en métropole, 183 outre-mer)

- Le **conseil régional** siège à l'hôtel de région, le **conseil général** à l'hôtel du département, le maire et le **conseil municipal** à l'hôtel de ville (mairie).
- Les **préfectures** abritent les services des **préfets de région** et des **préfets de département**.